

Avis d'enquête publique

Enquête publique sur le projet d'aliénation :

d'une voie communale menant au cimetière à partir de la VC n° 88 et du chemin rural localisé dans la zone cadastrée « Beauregard »

Par arrêté du 18 juillet 2023, le Maire de Jouy sur Eure a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une voie communale et un chemin rural : la voie communale menant au cimetière à partir de la VC n° 88 et le chemin rural localisé dans la zone cadastrée « Beauregard »

A cet effet, M. Jean-Pierre ADAM a été désigné par M. le Maire en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Jouy sur Eure du mardi 05 septembre 2023 au mardi 19 septembre 2023, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- Mardi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h30,
- Mercredi de 9h à 12h,
- Vendredi de 9h à 12 et de 14h à 15h.

Le Commissaire Enquêteur tiendra deux permanences en mairie :

- Mardi 5 septembre 2023 de 17h à 19h,
- Mardi 19 septembre 2023 de 17h à 19h.

Pendant la durée de l'enquête les observations sur les deux projets d'aliénation pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou par courriel à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie « mairiedejouy@orange.fr ».

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie : Mairie 1, rue de la Croix Blanche 27120 Jouy sur Eure.

L'arrêté du maire est consultable en mairie, affiché sur les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet de la commune : <https://jouysureure.evreuxportesdenormandie.fr/>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, Philippe ALLAIN